

Aide à la transmission - reprise d'entreprises

GIP OBJECTIF MEUSE

Présentation du dispositif

L'objectif de ce dispositif est de pérenniser le tissu économique meusien en agissant au moment de la transmission et/ou de la reprise d'entreprise.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Thématiques éligibles

Cette aide concerne les transmissions ou reprises d'entreprises situées dans la Meuse.

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Les dépenses éligibles sont celles liées à :

- l'acquisition d'actifs immobilisés corporels,
- l'acquisition par une holding de reprise (immatriculée depuis moins de 6 mois) des parts sociales ou des actions d'une entreprise,
- maintien des emplois (CDI uniquement) suite à un plan de cession agréé par le Tribunal de Commerce.

Quelles sont les particularités ?

— Entreprises inéligibles

Les entreprises en difficulté telles que définies par la réglementation en vigueur ne sont pas éligibles.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Se renseigner auprès du GIP pour les conditions spécifiques financières.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Toute demande d'aide est à faire auprès de GIP Objectif Meuse.

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
 - > Repreneur

Organisme

GIP OBJECTIF MEUSE

- Place Pierre-François Gossin
CS 10017
55 001 BAR-LE-DUC Cedex 01
Téléphone : 03 29 45 78 34
Télécopie : 03 29 45 78 76